Image not found or type unknown

Plantation arbres sans autorisation copropriété

Par **Bernardo51**, le **31/07/2021** à **18:14**

Bonjour

Des arbres ont été plantés sans accord d'une A.G. sur une partie commune de la copropriété.

Depuis plusieurs années le copropriétaire entretenait ces arbres. A la dernière A.G. en résolution un copropriétaire demande que les frais d'entretien soient à la charge de la copropriété, malgré ma contestation, la majorité a voté pour cette résolution....est ce légale?

Cordialement

B.BRIARD

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés